

Composante 901 UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique  
 Type de diplôme Master  
 Mention de diplôme MADENTR  
 Version d'étape DENTM1\_201

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative  
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant  
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme  
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif  
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.  
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	UE 11	Libellé	Crédits ECTS	VET porteurse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteurse de crédits	Évaluation continue intégrale		SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles					
									Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT			Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT		
DENTMS1	DENTM11			UE 11		16																		
DENTMS1	DENTM11	O	MAD111TD	TD	Droit civil suretés				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%					4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant	
DENTMS1	DENTM11	O	MAD113TD	TD	Droit commercial				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%					4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant	
DENTMS1	DENTM11	O	MAD121CM	CM	Droit civil suretés				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%					4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant	
DENTMS1	DENTM11	O	MAD123CM	CM	Droit commercial				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%					4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant	
DENTMS1	DENTM12			UE 12		14																		
DENTMS1	DENTM12	O	MAD120CM	CM	DJP (transitoire)				écrit ou oral			1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%						1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)	
DENTMS1	DENTM12	O	MAD125CM	CM	Droit international privé				écrit ou oral			1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%						1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)	
DENTMS1	DENTM12	O	MAD132		Droit fiscal des affaires	3	DENTM1_201		écrit ou oral			1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%						1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)	
DENTMS1	DENTM12	O	MAD133		Comptabilité	3	DENTM1_201		écrit ou oral			1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%						1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)	
DENTMS1	DENTM12	O	MAD134		Concurrence distribution	3	DENTM1_201		écrit ou oral			1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%						1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)	
DENTMS1	DENTM12	O	MAD140		Anglais S1	2	DENTM1_201		oral		100%			oral	10 minutes	100%						1	Contrôle continu : note sanctionnant la pertinence et l'intensité de la participation orale de l'étudiant Session 2 : L'oral de l'examen terminal dure environ 10 minutes après une préparation d'environ 10 minutes	
DENTMS2	DENTM21			UE 21		16																		
DENTMS2	DENTM21	O	MAD212TD	TD	Droit commercial				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%					4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant	
DENTMS2	DENTM21	O	MAD217TD	TD	Droit fiscal des affaires				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%					4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant	
DENTMS2	DENTM21	O	MAD222CM	CM	Droit commercial				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%					4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant	
DENTMS2	DENTM21	O	MAD227CM	CM	Droit fiscal des affaires				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%					4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant	
DENTMS2	DENTM22			UE 22		14																		
DENTMS2	DENTM22	O	MAD220CM	CM	Contrats spéciaux (transitoire)				écrit ou oral			1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%							1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DENTMS2	DENTM22	O	MAD224CM	CM	Propriété intellectuelle				écrit ou oral			1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%						1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)	
DENTMS2	DENTM22	O	MAD231		Droit du commerce international	3	DENTM1_201		écrit ou oral			1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%						1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)	
DENTMS2	DENTM22	O	MAD237		Droit pénal des affaires	3	DENTM1_201		écrit ou oral			1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%						1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)	
DENTMS2	DENTM22	O	MAD240		Anglais S2	2	DENTM1_201		oral		50%	oral	10 minutes	50%	oral	10 minutes	50%					1	Contrôle continu : note sanctionnant la pertinence et l'intensité de la participation orale de l'étudiant. La note de CC est conservée en session 2, même si elle est inférieure à la moyenne L'oral de l'examen terminal dure environ 10 minutes après une préparation d'environ 10 minutes	

**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études du Master 1 Droit notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.

Certaines modalités laissent un choix à l'enseignant en charge du cours (choix écrit/oral ou choix quant à la durée de l'épreuve). Conformément au règlement commun des études, les modalités retenues seront communiquées aux étudiants en début d'année dans les délais prescrits.

<p><b>EN LICENCE</b></p> <p>Pas de note éliminatoire</p> <p>Une moyenne aux semestres attendue</p> <p>pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue</p> <p>Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise</p>
--

**4 CAS POSSIBLES :**

		session 1	session 2
A/	CC	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		CT
C/	CT	à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**  
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- |            |                          |   |   |
|------------|--------------------------|---|---|
| <b>(1)</b> | $(N1+N2)/2$              | } | Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|            | $(N1+N2+N3)/3$           |   |   |
| <b>(2)</b> | $(N1+N2+N3)/3$           | } | Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|            | N3                       |   |   |
| <b>(3)</b> | N1;N2;N3                 |   | Meilleures des 2 notes / 3                  |
| <b>(4)</b> | Autre formule à préciser |   | Soumis à validation de la CFVU              |

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 901 UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique  
 Type de diplôme Master  
 Mention de diplôme MADENTR  
 Version d'étape DENTM2\_211

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative  
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant  
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme  
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif  
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.  
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale		SESSION 1			SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée		
DENTMS3	DENTM31			UE 31 Droit approfondi des sociétés	10	DENTM2_211		écrit/oral	33,33%	écrit	3 à 5h	67%				1,5	CC : d'épreuves écrites et/ou orales et prise en compte de la participation de l'étudiant aux cours et séminaires CT : épreuve écrite d'une durée de trois à cinq heures (au choix des correcteurs) portant sur l'ensemble des matières de l'UE
DENTMS3	DENTM32			UE 32 Droit social approfondi	10	DENTM2_211		écrit/oral	33,33%	écrit	3 à 5h	67%				1,5	CC : d'épreuves écrites et/ou orales et prise en compte de la participation de l'étudiant aux cours et séminaires CT : épreuve écrite d'une durée de trois à cinq heures (au choix des correcteurs) portant sur l'ensemble des matières de l'UE
DENTMS3	DENTM33			UE 33 Droit approfondi des contrats	10	DENTM2_211		écrit/oral	33,33%	écrit	3 à 5h	67%				1,5	CC : d'épreuves écrites et/ou orales et prise en compte de la participation de l'étudiant aux cours et séminaires CT : épreuve écrite d'une durée de trois à cinq heures (au choix des correcteurs) portant sur l'ensemble des matières de l'UE
DENTMS4	DENTM41			UE 41 Anlais juridique	10	DENTM2_211		écrit/oral	100%								
DENTMS4	DENTM42			UE 42 Rapport de stage Stage obligatoire	10	DENTM2_211											
DENTMS4	DENTM42	O	DENTM421	Initiation à la recherche		DENTM2_211											
DENTMS4	DENTM42	O	DENTSTG	STAGE	10	DENTM2_211				écrit			100%			0,75	Rapport de stage
DENTMS4	DENTM43			UE 43 Rapport d'activité	10	DENTM2_211				écrit			100%			0,25	Les étudiants ont l'obligation de s'inscrire dans une cellule d'activité, chaque cellule se voyant confier certaines tâches de gestion liées à leur formation. Chaque activité donne lieu à un rapport écrit

**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études du Master 2 notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.

Il n'est pas prévu de session de rattrapage. À titre exceptionnel, sur décision du jury, peut être organisée une deuxième session d'examen dont la nature est définie par le jury en fonction des résultats obtenus lors de la première session : il peut s'agir d'une épreuve écrite ou orale portant sur l'unité dans laquelle l'étudiant n'a pas obtenu sa moyenne, ou d'un grand oral portant sur l'ensemble des unités, ou toute autre modalité que le jury estimerait plus appropriée. L'UE 43 ne peut faire l'objet d'une seconde session.

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

**D/ ECI\* Evaluation continue intégrale**

- Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
- Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- |            |                          |   |
|------------|--------------------------|---|
| -          | Exemple sur 3 notes :    | N1-N2 et N3 représente la seconde chance      |
| <b>(1)</b> | $(N1+N2)/2$              | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|            | $(N1+N2+N3)/3$           |   |
| <b>(2)</b> | $(N1+N2+N3)/3$           | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|            | N3                       |   |
| <b>(3)</b> | N1;N2;N3                 | Meilleures des 2 notes / 3                    |
| <b>(4)</b> | Autre formule à préciser | Soumis à validation de la CFVU                |

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)